

La MDL du lycée de Milhaud organise un concours photo gratuit, ouvert à tous les élèves du lycée photographes amateurs, à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1 THEME DU CONCOURS

Les photographies auront pour thème : «La protection de l'environnement ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème, cependant la photo devra être réalisée dans le lycée.

2 CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique élève du lycée de Milhaud. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au **vendredi 28 mai 2021**.

4 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, d'un format JPG. La photo peut être retouchée, mais elle ne doit pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre présenté au concours. Ils pourront porter un titre.

Ils devront être envoyés à cette adresse mail: **mdl.0301654k@ac-montpellier.fr** accompagnés du bulletin de participation disponible sur le site du lycée. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original en format JPG pour un éventuel agrandissement. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du lycée. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur le Proviseur, il sera composé de 4 membres de la MDL. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- **Pertinence du sujet**

- **Originalité**

- **Technique et intérêt artistique**

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 225 € en bons d'achat dans un magasin désigné (100€ pour le 1er prix, 75 pour le 2ème et 50 pour le 3ème). Les résultats seront publiés sur le site du lycée. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.